

SEANCE DU 26 MARS 2019

Le vingt-six mars deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 19 Mars 2019.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Arnaud LE BRAS, Claude PIRIOU, Marie Annick HAMON, Patrick HERVE, Olivier GUERVILLY, Joël PIRIOU.

Etaient absents : Yann COAT (excusé), Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET.

Secrétaire de séance : Claude PIRIOU

N° 01.2603.2019 : ATTRIBUTION DES LOTS TRAVAUX EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL

Le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'extension du hangar communal, une consultation d'entreprise a été réalisée.

Il donne lecture des différents devis et propose de retenir pour :

- Le lot 1 : terrassement – gros œuvre, l'entreprise les Bâisseurs de l'Argoat de Saint Clet pour un montant Hors Taxes de 6 276.14 €
- Le lot 2 : charpente – couverture – bardage, l'entreprise Perennes de Saint Gilles Les Bois pour un montant Hors Taxes de 12 899.81 €
- Le lot 3 : électricité – luminaires – plomberie, l'entreprise Nedelec Jean Baptiste de Pontrioux pour un montant Hors Taxes de 1 369.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de la réalisation des travaux d'extension du hangar communal
- de retenir pour :
 - Le lot 1 : terrassement – gros œuvre, l'entreprise les Bâisseurs de l'Argoat de Saint Clet pour un montant Hors Taxes de 6 276.14 €
 - Le lot 2 : charpente – couverture – bardage, l'entreprise Perennes de Saint Gilles Les Bois pour un montant Hors Taxes de 12 899.81 €
 - Le lot 3 : électricité – luminaires – plomberie, l'entreprise Nedelec Jean Baptiste de Pontrioux pour un montant Hors Taxes de 1 369.56 €
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution et au règlement de ces travaux.

N° 02.2603.2019 : VENTE DE 2 HANGARS RUE DU STADE

Le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du carrefour rue du stade, l'ensemble des bâtiments de la parcelle AB 45 devaient être démolis ou démontés.

Il donne lecture du résultat de la mise en vente des 2 hangars.

Une seule offre est parvenue à la mairie d'un montant de 250 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de céder les 2 hangars à Monsieur SOHIEZ Wilfrid de St Clet moyennant la somme de deux cent cinquante euros.

- Dit que le démontage et l'enlèvement est à la charge du preneur

N° 03.2603.2019 : ABATTAGE D'ARBRES MOULIN DE QUINTIN

Le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du réaménagement de l'aire de repos du Moulin de Quintin, il y a lieu de procéder à l'abattage de 8 arbres sur le site.

Il donne lecture de différents devis pour l'abattage de 8 arbres et évacuation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise l'arbo-phile de PLELO pour un montant de 1 200 € TTC pour l'abattage de 8 arbres et évacuation.

N° 04.2603.2019 : PERTE SUR CREANCE – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire fait part de la demande de Monsieur le Trésorier de Guingamp visant à procéder à l'effacement d'une créance.

- pour l'exercice 2018

Titre n° 233 pour un montant de 11.40 €

Pour ce titre, le trésorier invoque une décision d'effacement de dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'admission en non-valeur du titre ci-dessus pour un montant de 11.40 €.

N° 05.2603.2019 : Approbation du compte de gestion 2018

LOTISSEMENT COMMUNAL ARGOAT 539

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N° 06.2603.2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET ANNEXE : Lotissement Argoat

Monsieur le Maire quitte la séance et confie le point à Mr Gérard LE CABEC qui présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0 €	26 206.67 €
		Excédent : 26 206.67 €
Investissement	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le compte administratif de 2018.

N° 07.2603.2019 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat à affecter = 26 206.67 €

Report en fonctionnement = 26 206.67 €

N° 08.2603.2019 : BUDGET PRIMITIF 2019 : LOTISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	39 556.67 €	39 556.67 €
Investissement	7 439.03 €	7 439.03 €

N° 09.2603.2019 : Approbation du compte de gestion 2018 : Budget commune 530

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N°10.2603.2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – commune 530-

Monsieur le Maire quitte la séance et confie le point à Mr Gérard LE CABEC qui présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	433 431.89 €	914 032.25 €
		<i>Excédent = 480 600.36 €</i>
Investissement	654 268.02 €	634 704.87 €
		<i>Déficit = 19 563.15 €</i>
Reste à réaliser	9 500 €	70 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le compte administratif de 2018.

N° 11.2603.2019 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition applicables en 2018.
Il propose de les maintenir pour 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux d'imposition communaux pour 2019 :

Ils sont fixés comme suit :

TAXE D'HABITATION :	15.19 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties :	16.32 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties :	68.69 %

N°12.2603.2019 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat à affecter = 480 600.36 €

- Affectation en réserve R 1068	= 100 000 €
- Report en fonctionnement	= 380 600.36 €

N°13.2603.2019 : BUDGET PRIMITIF 2019 – 530

Le Maire présente le Budget Primitif 2019 pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Le Maire soumet le Budget Primitif 2019 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la **section de fonctionnement** équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 965 217 € recettes = 965 217 €

- approuve la **section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 824 818.97 € recettes = 824 818.97 €

INTERVENTION DE MR GUYOT – Trésorier

Le trésorier présente le document de valorisation financière et fiscale de la collectivité pour 2018.

La situation financière de la commune est très bonne, de plus, la capacité de désendettement est de 2 ans ½, ce qui est excellent et permet d'effectuer les investissements en toute sérénité.

D.P.U.

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître Anne GANNAT, notaire à LANVOLLON.

Elle concerne :

- Une maison d'habitation sise 4 rue de bel air

Cette vente n'intéresse pas la commune.

INFOS

Remerciements de la famille Minter pour le décès qui l'a touché.

Intervention de Mme Padiou Anne, boulangère à Saint-Clet.

A la fin de la séance, Mme Padiou a demandé à prendre la parole, ce qui a été accepté par l'ensemble des élus.

Elle fait part à l'assemblée des craintes qu'elle a sur la perte du chiffre d'affaire que pourrait engendrer les travaux d'aménagement de l'entrée de bourg côté Guingamp.

Un débat s'instaure, les élus ont répondu aux différentes questions soulevées par Mme Padiou.